

SNES MARTINIQUE

PRIX : 1,52 € - NOVEMBRE 2008

SOMMAIRE :

- P.2 : Edito
- P.3 : Pourquoi voter SNES FSU ?
- P.4-5 : Nos listes aux CAPA
- P.6 : les Commissions Administratives Paritaires
- P.7 : Le SNES dans ton établissement
- P.8 : Consignes pour le **2 Décembre 2008**

Votez



SPECIAL ELECTIONS PROFESSIONNELLES



Editorial



*Le 2 décembre, les personnels du Second Degré, (CPE, Copsy, Professeurs certifiés et agrégés, **mais aussi tous les non-titulaires enseignants et de surveillance**) éliront leurs représentants aux Commissions Administratives Paritaires Nationales (C.A.P.N.) et Commissions Administratives Paritaires Académiques (C.A.P.A.).*

Ces commissions vous représentent et font valoir vos droits, qu'il s'agisse des mutations inter ou intra, des promotions (échelon, hors classe...), des revendications concernant les postes, le nombre d'élèves ou plus simplement lors d'une velléité des autorités de sanctionner l'un de ses personnels.

Les commissaires paritaires du SNES Martinique représentent la première force de résistance et de lutte du Second Degré en Martinique : la rigueur, le travail, la compétence des commissaires paritaires du SNES permettent à tous de disposer d'une voix qui est entendue et respectée par l'administration. Cette dernière sait en effet que les dossiers sont travaillés avec le souci d'être juste, et de rendre service au personnel et, finalement, au pays tout entier.

Plus que jamais, nos statuts sont attaqués et nos droits syndicaux menacés. La dernière menace a été, au début du mois d'octobre, la suppression pure et simple de la bonification des retraites en Outre Mer: par sa force et sa rapidité, notre riposte a permis un recul immédiat du gouvernement. Tant mieux, mais ce qui a été évacué par la grande porte ne demande qu'à revenir par la fenêtre parlementaire : plus unis et plus forts nous serons, plus nous pourrons déjouer les malhonnêtetés du gouvernement.

Ce combat, cette réactivité, sont de tous les instants et sur le terrain, qu'il s'agisse des atteintes individuelles à nos statuts, de la reconnaissance du droit à la maternité des non-titulaires ou encore des TZR ballotés comme des fétus de paille, voire des Conseillers d'Orientation Psychologues qu'on tente d'étouffer. Nous revendiquons avec acharnement de pouvoir exercer nos métiers, de faire valoir notre professionnalisme, au service de tous !

**NON A LA CASSE DE L'EDUCATION, NON A SA PRIVATISATION !
POUR UN SERVICE PUBLIC D'EDUCATION DE QUALITE !
POUR DES CREATIONS MASSIVES DE POSTES DE TITULAIRES !**

**Par des votes massifs pour les commissaires paritaires du
SNES,
en renforçant la représentativité de votre syndicat,
vous renforcez notre lutte à tous**

SNES Martinique, des COMMISSAIRES PARITAIRES EFFICACES !



Pourquoi voter SNES FSU ?

Première organisation syndicale du Second Degré

Le SNES Martinique est, sans conteste, la première organisation syndicale du Second Degré en Martinique. Ce n'est pas pour rien ! Au cours de ces 3 dernières années, le SNES Martinique a œuvré au sein de la FSU qui, à son tour, est en passe de devenir l'une des toutes premières organisations des personnels de l'Éducation et des collectivités.

La recette est simple : se mettre au service des autres, se refuser à confisquer le syndicat à des fins personnelles, mettre en œuvre un syndicalisme de combat et bannir tout syndicalisme de relation, du «fè sa ba mwen». Un droit est un droit, nul besoin de réclamer qu'on veuille bien vous l'accorder. Et lorsqu'une cause est juste, et qu'elle n'a pas donné lieu à formalisation dans un texte de loi, on se bat pour obtenir gain de cause.

Une lutte pour la justice et le droit pour tous

Ainsi, chacun sait à quoi s'attendre. Le congé de maternité est un droit, qu'on soit contractuel de l'enseignement ou titulaire. Si ce droit est refusé, nous l'exigeons et nous nous battons jusqu'au national, plusieurs années s'il le faut, le temps d'obtenir gain de cause. Il ne saurait y avoir de passe-droit comme certains le voudraient...

Lorsque les assistants d'éducation se sont vu imposer 41 heures en ce début d'année scolaire 2008-2009, quand bien même il s'agirait de l'application des textes qui régissent leur corps, nous sommes montés au créneau pour dénoncer un mécanisme qui fait semblant de permettre à de jeunes étudiants de passer des concours, ou à des personnels de suivre une formation, alors qu'ils ne peuvent en aucun cas dégager de temps pour un travail personnel avec 41 heures d'activité au service de l'école. En même temps il convient d'organiser la résistance et de grignoter tout ce qui peut être possible. Les chefs d'établissements sont d'ailleurs les premiers à adresser les AED au Snes pour qu'il les défende. Les batailles locales que mène le SNES Martinique sont de plus en plus des luttes acharnées pour maintenir des droits acquis que le gouvernement tente de faire disparaître : témoin notre lutte pour les frais de déplacement que le rectorat restreint sous forme de quotas.

Une idéologie : la démocratie et son corollaire, le respect des valeurs humaines.

Dans un syndicat où se retrouvent la quasi-totalité des personnels du Second degré (Agrégés, Certifiés, MA et CDI, contractuels de l'enseignement et de l'orientation, Assistants pédagogiques, A.E.D, AVSI, CPE, MI-SE, COP), la globalité des problèmes apparaît bien plus évidente, tout en permettant de préserver les particularités de chaque métier. Le SNES Martinique offre :

1 Une prise en compte des réalités locales sans compromis, refusant les mensonges politiques pour s'en tenir à une position républicaine de défense des personnels.

2 Une idéologie articulée autour de la liberté de chacun à se déterminer politiquement, de valeurs humanistes, de la défense du service public, d'un ancrage profond dans la notion de démocratie.

3 Une lutte sans concession, au nom des valeurs ci-dessus évoquées, contre la précarité et contre le chômage au profit d'une société faite pour épanouir l'homme et non le contraire. A ce titre, nous réclamons une gestion transparente des personnels, l'arrêt de la dégradation de nos carrières et de nos conditions de travail, la transformation des emplois précaires en postes budgétaires, le respect de nos droits et garanties statutaires.

Quel que soit le corps des personnels, le SNES Martinique se bat, propose et informe.

En matière de sécurité, de bâti, c'est le SNES qui a toujours lutté pour obliger l'administration et les collectivités à respecter des obligations dont souvent elles se passeraient bien. Nous réclamons ainsi la rénovation lourde ou la reconstruction des principaux lycées de la Martinique – comme celui du Lorrain, Joseph Pernock ou comme le lycée Schoelcher – et l'installation de préfabriqués lorsque l'urgence et la sécurité le réclament comme à Frantz Fanon. Les problèmes sont aussi flagrants à Gérard Café (Marin) et à Dillon I, touchés par le séisme du 29/11/08 ; voire à Pontaléry (Robert), établissement neuf et pourtant inadapté à recevoir des handicapés.

Le SNES Martinique informe par le bulletin d'information mensuel qu'il est le seul à éditer avec tant de faits et d'analyses sur tout ce qui concerne l'Éducation en Martinique. Il dispose d'un site et d'un forum performant, régulièrement renouvelé, qui permet aux syndiqués d'obtenir instantanément les communiqués publiés, et de répondre – grâce à internet – à leurs questions dans la journée.

Le SNES Martinique s'efforce d'être disponible à ses adhérents quasiment tous les jours, il répond à toutes les questions se réservant si nécessaire de répondre ultérieurement aux questions qui nécessitent par exemple de consulter le service juridique tout récent dont il s'est doté.

Tout ceci est pour vous. Mais sans vous, le SNES Martinique n'est rien ! Pour faire entendre votre voix, pour renforcer nos luttes, renouvelez-lui votre confiance.



MARDI 2 DECEMBRE 2008

De 9 heures à 17 heures

ELECTIONS

De C.A.P.N.

(Commission administrative paritaire nationale)

et

des C.A.P.A.

(Commission administrative paritaire académique)

**VOTEZ UNITAIRE ET UTILE
VOTEZ SNES - SNEP - SNUIPP- SNUEP (FSU)**



NOS LISTES

AGRÉGÉS

QUEL AVENIR SANS VIGILANCE ET SANS COMBAT ?

Les commissaires paritaires agrégés du SNES Martinique sont réputés pour leur compétence et leur disponibilité. Aujourd'hui, nous sommes cependant confrontés à une attaque massive de l'Éducation Nationale particulièrement sensible en Martinique.

Le SNES Martinique lutte résolument pour le maintien et le développement du corps des agrégés. Loin d'accepter l'aspiration des carrières par le bas, nous voulons faire progresser la profession vers plus de compétences. Voilà pourquoi nous continuerons à réclamer plus de postes au concours, et plus de perspectives de promotion à la hors classe des agrégés.

Syndicat de combat, le SNES Martinique s'est attaché à écouter ses militants et à les former pour faire du combat syndical l'affaire de tous. Et pourtant, ces trois dernières années furent particulièrement difficiles. Il a fallu batailler sur les postes et les services, et chercher toutes les occasions de mettre en échec la politique gouvernementale appliquée ici par le rectorat.

Aujourd'hui, ce sont les avantages chèrement acquis qui sont contestés et que le SNES Martinique défend envers et contre tous :

- recul du pouvoir d'achat,
- suppression en matière de retraite de la bonification Dom d'une année tous les 3 ans, menace sur les 40%,
- allongement de la durée de travail, annualisation, accroissement de nos charges,
- suppression de postes et précarisation des métiers, manque cruel de moyens dans les établissements.

Ainsi, outre la bataille de la sécurité, en revendiquant sans relâche des locaux plus sûrs, rénovés, adaptés aux normes modernes, le SNES Martinique mène celle des statuts qui nous permettent de disposer d'un cadre opposable aux tentatives de privatisation. C'est pourquoi nous refusons avec acharnement la généralisation d'emploi de TZR, véritable gâchis humain et professionnel. Nous refusons aussi les tentatives répétées de modifier l'horaire hebdomadaire pour transformer les enseignants en personnel administratif et en surveillants, voire en conseillers d'orientation.

Il est temps de redonner à la profession ses lettres de noblesse en permettant aux enseignants que nous sommes de disposer d'un salaire enfin revalorisé et de moyens en temps et en personnels pour exercer dignement notre métier.

Agrégés

Hors classe

1. PONTALIER Bernard Sciences Physiques appliquées - LGT Frantz Fanon - Trinité
2. MOETUS Christian Génie électrique électrotechnique - LGT Joseph Gaillard - FdF

Classe normale

1. BRIVAL Berthe Histoire-Géographie - LGT Bellevue - FdF
2. MORAVIE Nicole Sciences Economiques et Sociales - LGT Bellevue - FdF
3. CAYOL Eric Eco Gestion A (Administratif) - LGT Joseph Gaillard - FdF
4. SINSEAU Loïc Mathématiques - LGT Frantz Fanon - Trinité
5. LAPIERRE Florence EPS - LP Place d'Armes - Le Lamentin
6. ALBERT-FOURNIER Benjamin SVT - LGT Frantz Fanon - Trinité
7. COMMAULT Keven Mathématiques - LPO Joseph Pernock - Le Lorrain
8. VISENTIN Laurent Génie civil - LGT Frantz Fanon - Trinité
9. BAC David Physique-chimie - LGT Joseph Gaillard - FdF
10. TOLLERON Vincent Mathématiques - LGT Frantz Fanon - Trinité
11. ENEL Julie Sciences physiques - CLG Jacques Roumain - ZR - Rivière-Pilote
12. DAUNAR-MILLION-ROUSSEAU Anne Mathématiques - LGT Victor Schoelcher - FdF
13. MANSCOUR Marie-Alice Histoire-Géographie - LGT Frantz Fanon - Trinité
14. MAGALLON-GRAINEAU Bruno Géographie - LGT Bellevue - FdF
15. AUBRY-MALOUNGILA Myriam Physique-chimie - LGT Bellevue - FdF
16. LONGUE-CRASPAIL Maylis Espagnol - LGT Frantz Fanon - Trinité

CERTIFIES, BI-ADMISSIBLES, AE et CE

ENSEMBLE NOUS GAGNERONS !

La liste des commissaires paritaires du SNES Martinique est très largement renouvelée en âge. Nous sommes en effet à un tournant professionnel et le départ à la retraite d'un grand nombre de collègues conduit à les remplacer par de jeunes militants formés dans les rangs de notre syndicat.

Syndicat de combat, dans une période particulièrement difficile, le SNES Martinique s'est attaché à écouter ses militants et à les former pour faire du combat syndical l'affaire de tous.

Dans un contexte de régression, orchestrée par un gouvernement qui a décidé de supprimer la fonction publique et de réduire l'Éducation à un service minimum en privatisant tous les secteurs, il a fallu batailler sur les postes et les services, et chercher toutes les occasions de mettre en échec la politique gouvernementale appliquée ici par le rectorat.

Ainsi avons-nous défendu leurs carrières, leurs affectations, le respect des personnes et la défense des droits de chacun. Syndicat majoritaire dans les collèges et les lycées, le SNES Martinique se devait d'assumer pleinement ses responsabilités.

Le SNES Martinique a mené la bataille de la sécurité, qu'il s'agisse de violences, ou de bâti ;

- revenant sans arrêt sur la vétusté des locaux ;
- exigeant des collectivités qu'elles endossent leurs responsabilités et tiennent leurs engagements ;
- réclamant, un an durant, l'enlèvement des produits dangereux dans les établissements et obtenant finalement la venue d'artificiers pour déminer le terrain ;
- prenant à bras le corps la question des dommages créés par Dean puis par le séisme et ses répliques, refusant de céder un pouce aux collectivités, l'œil souvent rivé sur les dépenses au point d'en oublier la sécurité des enfants et des personnels.

Le SNES, devant l'hémorragie de moyens qui s'annonçait dans nos établissements, a mené la lutte pour les contrats aidés, dénonçant sans compromis les tentatives d'instrumentalisation politique pour aller au cœur du problème. La réduction des moyens interroge tout un chacun :

Quel avenir pour les professeurs ? Quelles tâches ? Quel statut ?

Certifiés - Adjoints d'enseignement - Chargés d'enseignement

Hors classe

1. PARACLET Françoise Technologie CLG E. Glissant - Le Lamentin
2. JOSEPH-HENRI Yvon Lettres Modernes LGT Victor Schoelcher - FdF
3. LARRIBE Michel Anglais CLG Lagrosillière - Sainte Marie
4. PHEJAR Marie-George Economie Gestion Comptable (option B) LPO Pernock - Le Lorrain
5. TITINA Mathilde Arts Plastiques CLG Castendet-Coridon - FdF
6. CREVEN Maryvonne Lettres Classiques CLG E. Glissant - Le Lamentin



PARACLET Françoise

Classe normale

1. RETORY Christelle Anglais CLG Dillon 2 - FdF
2. AUBRY Régis Histoire-Géographie LGT Victor Schoelcher - FdF
3. RENARD Thierry Physique Appliquée LPO Acajou 2 - Le Lamentin
4. WALTER Svend Sciences Physiques CLG Trianon - Le François
5. NIJEAN Philippe Lettres Modernes CLG Christiane Eda-Pierre-Morne Rouge
6. BESNIER Isabelle Anglais CLG Terreville - Schoelcher
7. COLLIN Stéphan Mathématiques Lyc. Hôtelier Nord Caraïbes - Bellefontaine
8. DUPRE-THOMAS Christophe Physique Appliquée LPO Acajou 2 - ZR - Le Lamentin
9. COADIC Morgane Lettres Classiques CLG Beauséjour - Trinité
10. BACLET Serge Mathématiques CLG Terres-Sainville - FdF
11. COLLAT Christiane Anglais CLG Hubert Néro - Le Lorrain
12. GAUDION Gilles Histoire-Géographie LGT F. Fanon - Trinité
13. DUBOIS Anousha Lettres Modernes CLG Julia Nicolas - ZR - FdF
14. MAVAMBU-KANGA Jean-Marie Sciences Economiques et Sociales LGT Bellevue - FdF
15. SAUPHANOR Véronique Eco-Gestion LGT Bellevue - FdF
16. PIERODE Thierry Espagnol LGT Nord-Atlantique - Sainte Marie
17. GILLANT Georges Génie Mécanique Construction LGT J. Gaillard - FdF
18. DUPONT Chantal Lettres Classiques CLG Anse Mitan - Trois Ilets
19. LUCE Carnot Histoire-Géographie CLG Castendet-Coridon - FdF
20. SIMASOTCHI Olivier Espagnol CLG Petit Manoir - ZR - Le Lamentin
21. BORDAGE Thérèse Anglais CLG E. Saldès - Sainte Marie
22. METZGER Benoît Mathématiques LGT Nord-Atlantique - Sainte Marie
23. RENE-CORAIL Franck Mathématiques LPO Joseph Zobel - Rivière Salée
24. COLLIN Marie-France Espagnol CLG Louis Delgrès - Saint Pierre
25. EXILIE Philippe Histoire-Géographie CLG Anse Mitan - Trois Ilets
26. BRITHMER Marie-Line Documentation CLG V. Placoly - Schoelcher
27. CHARLES-SAINT-CLAIRE Philippe SVT LGT F. Fanon - ZR - Trinité
28. LIMA Rosette Anglais CLG E. Glissant - Le Lamentin
29. BEDIEE Jean-Stéphane Mathématiques CLG Isidore Pélage - Sainte Anne
30. PETIT ROCHAMBEAU Joelle Espagnol CLG Belle-Etoile - Saint Joseph
31. EDMOND Isabelle Anglais - CLG Dillon 2 - FdF
32. HIERSO Monique Lettres Modernes LPO Centre sud - Ducos



RETORY Christelle



RENARD Thierry



BACLET Serge



PIERODE Thierry



DUPONT Chantal

AUX C.A.P.A

NON TITULAIRES d'enseignement, d'éducation, d'orientation

ENSEMBLE, CONTRE LA PRECARITE, POUR UN SERVICE PUBLIC D'EDUCATION !

En 2007, la Fsu a obtenu la création de commissions consultatives paritaires pour les agents non titulaires de l'état. C'est maintenant une réalité !

Le 2 décembre, vous allez voter pour désigner celles et ceux qui vous représenteront dans ces commissions face à l'administration.

Second degré, Formation continue et MGI : un bon millier de collègues non titulaires exercent dans des conditions difficiles, alternant bien souvent périodes d'emploi et de chômage.

En Martinique, la précarité a augmenté avec la crise et les suppressions de postes. Le CDI, brèche dangereuse dans le statut de la fonction publique, s'apparente pour beaucoup à un Eldorado mais n'apporte, en réalité, aucune garantie aux collègues concernés : ni évolution de la rémunération en référence à une grille indiciaire, ni droit à mutation, ni réelle garantie d'emploi.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU rassemblent dans l'action la majorité des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation des collèges, lycées, lycées professionnels et CIO. Ces syndicats, sous la bannière de la FSU ont mobilisé depuis 5 ans contre les suppressions de postes qui mettent à mal l'emploi des non titulaires. Nous avons revendiqué une réouverture des concours spécifiques et une ouverture de postes aux concours externes. Nous réclamons de même des formations de qualité puisque les formations sont bonnes, les résultats sont au rendez-vous. Avec les personnels, nous maintenons notre pression

Pour un véritable plan de titularisation !

Avec leur fédération, la FSU, le SNES, le SNEP et le SNUEP revendiquent :
- un plan de titularisation rapide qui n'écarte aucun non titulaire. Il faut titulariser à l'intérieur de chaque corps en prenant les services effectués, y compris comme vacataire.

- Le réemploi de tous et l'arrêt de toute vacation au profit de contrat de contractuel
- L'arrêt de recrutement de nouveaux vacataires tant que les personnels en poste ne sont pas tous affectés.

Pour la défense du pouvoir d'achat et l'amélioration des rémunérations.

En Martinique, nous réclamons un salaire revalorisé et un salaire de formation pour permettre à tous de préparer raisonnablement les concours. Grâce à nos syndicats, faisons de cette commission paritaire une caisse de résonance **pour faire entendre la voix des non-titulaires tant en matière de recrutement qu'en matière d'affectation et de rémunération.**

D.C.I.O. et C.O.- Psy

LUTTER AVEC LE SNES MARTINIQUE POUR EXISTER !

Le SNES Martinique est la seule organisation représentative des personnels des CIO en Martinique : sans doute parce que justement dans cette période de remise en cause du service public d'orientation sur un plan tant individuel que collectif, ses élus se battent avec pugnacité et jouent dès lors un rôle essentiel de défense de la profession.

Vigilance, proximité, et combativité : les élus du SNES Martinique.

Alors qu'en Martinique les spécificités et les statuts de notre profession sont remis en cause, les élus du SNES Martinique interviennent pour protéger les collègues des attaques de certains chefs d'établissement, voire de la hiérarchie. Opposés à tout «quota» de remboursement des frais de déplacement nous sommes intervenus directement auprès du recteur, et, s'il le faut nous irons au Tribunal administratif: un droit est un droit, et tant que le statut existe, nous n'accepterons pas cet étouffement par un contournement des textes.

Nous n'acceptons pas plus que la gestion de la pénurie financière du rectorat tente de se faire au détriment des CIO et des Conseillers d'Orientation.

Nous n'acceptons pas plus que la gestion des CIO se fasse en fonction du bon vouloir des collectivités qui imposeraient leurs directives, précipitant plus rapidement encore le CIO et leurs personnels à la Région. A l'heure actuelle, c'est à force d'abnégation et de conscience professionnelle que la plupart des CIO de la Martinique fonctionne, faute de moyens, et même de locaux décentes.

Une stratégie offensive de valorisation des CIO et de reconnaissance du métier aux lignes directrices fortes :

Opposition totale au transfert des CIO aux régions pour les faire disparaître ; Pour le maintien de CIO en tant que service public de proximité et dans l'Éducation Nationale ;

Pour une conception orientée vers l'élève, et donc la reconnaissance de la spécificité de psychologue

Pour une reconnaissance du niveau du DECOP dans la revalorisation nécessaire de la profession, une progression de carrière raccourcie à 11 échelons intégrant les actuels indices des DCIO, un régime indemnitaire équivalent à celui des certifiés, une échelle «agrégés» pour les DCIO ainsi que la revalorisation des indemnités.

Le SNES revendique l'établissement d'un plan pluriannuel de recrutement afin d'aboutir en 5 ans à un taux de prise en charge n'excédant pas 1000 élèves du second degré. En Martinique, nous réclamons un taux très inférieur du fait de la densité de la circulation et des problèmes de déplacements qui en découlent.

D.c.i.o et Conseillers d'orientation-psychologues

Directeurs de centre d'information et d'orientation

1. DAVID Doris DRONISEP Rectorat Schoelcher
2. LOE - MIE DESTIN Marie-Line C.I.O. de Trinité

Conseillers d'orientation - psychologues

1. GOUACIDE Hélène C.I.O. du Lamentin
2. CORINUS PINVILLE Marie-Françoise C.I.O. de FdF
3. GABRIEL REGIS Frédérique C.I.O. de FdF
4. PLANTIN Jeanne C.I.O. du Lamentin
5. MILOUDI Sadiya C.I.O. de FdF
6. MARTIAL Karine C.I.O. de FdF

C.P.E.

RASSEMBLER – ECOUTER – PROPOSER – DEFENDRE – INFORMER

Pour un métier spécifique, reconnu par l'institution :

NOUS REVENDIQUONS :

Le respect de nos missions et de notre statut, la réaffirmation de notre appartenance aux équipes pédagogiques et éducatives.

La reconnaissance d'un métier centré sur l'élève, contribuant à sa réussite scolaire et à son épanouissement.

L'application effective de la réduction du temps de travail (35 heures toutes activités confondues) à tous et l'implantation d'un CPE pour 250 élèves.

NOUS DEMANDONS :

L'actualisation de la circulaire de 1982, afin de réaffirmer notre identité professionnelle.

Une perspective de carrière par la création d'une agrégation d'éducation.

La création d'un corps d'inspection spécifique issu de la catégorie, permettant la double notation.

L'implantation d'un poste de CPE pour 150 élèves dans les zones difficiles et les établissements ambition réussite.

NOUS REFUSONS :

L'accumulation de tâches administratives réduisant le temps de présence éducative directe auprès des élèves, ainsi que toute dérive nous entraînant vers des missions de personnel de direction.

Pour une véritable carrière à la portée de tous :

NOUS EXIGEONS :

L'accélération des premiers échelons, le raccourcissement dans les échelons terminaux et l'amélioration du dispositif d'avancement pour une plus grande équité.

L'élargissement des contingents de la hors classe et sa transformation en un échelon terminal accessible au plus grand nombre.

L'alignement de l'indemnité forfaitaire d'éducation sur l'ISOE.

Une véritable formation continue sur le temps de travail et la possibilité effective de changer d'activité au sein de l'Éducation Nationale.

Pour une gestion plus juste :

NOUS NOUS OPPOSONS :

A tout classement de postes pouvant conduire au recrutement sur « profil ».

Aux affectations imposées sur plusieurs établissements ou sur bassin.

Aux mutations et réintégrations « en aveugle ».

NOUS RECLAMONS :

Le respect du volontariat en matière de remplacements.

Le rétablissement du paramètre « logement » sur les postes mis au mouvement.

Une médiation plus impartiale dans les conflits opposant des CPE à des personnels de direction.

Conseillers principaux d'éducation

Hors classe

1. MARIE Gilles LPO Centre sud - Ducos
2. BOUTANT Gérard LGT Victor Schoelcher - FdF

Classe normale

1. EDMOND Stella LPO Acajou 2- Le Lamentin
2. EDOUARD Marie-France Lycée Hôtelier Nord Caraïbes-Bellefontaine
3. MONTANUS Thierry LPO Acajou 2- Le Lamentin
4. RENARD Marie-Pierre CLG Dillon 1- FdF
5. BIRBA Marie-Josée CLG Georges Elisabeth - Rivière Salée
6. ROSIER Sonia LPO Joseph Pernock - Le Lorrain
7. DUGUET Nadine LGT Joseph Gaillard - FdF
8. NUMA Roger LPO Joseph Zobel - Rivière Salée
9. LAPOUSSINIÈRE Yves-Line CLG E. Glissant - Le Lamentin
10. NOMEI Daniella CLG Beauséjour - Trinité
11. RAMA Lilia CLG Cassien Ste Claire - FdF
12. LEVERT Nicole LPO Acajou 2 - Le Lamentin
13. LABEJOF Paulette CLG E. Glissant - Le Lamentin
14. BOUANDA Marie-Félix CLG Castendet-Coridon - FdF

ASSISTANTS D'EDUCATION, MI-SE, ASSISTANTS PEDAGOGIQUES, INTERVENANTS LANGUES ETRANGERES,...

En 2007, la Fsu a obtenu la création de commissions consultatives paritaires pour les agents non titulaires de l'état. Aussi le 2 décembre 2008, allez-vous voter pour désigner celles et ceux qui vous représenteront dans ces commissions.

Les syndicats de la FSU : des choix clairs et forts au service des personnels !

Aujourd'hui, en Martinique, les statuts d'Assistants d'éducation, ou pédagogiques apparaissent comme des palliatifs pour proposer une main d'œuvre bon marché, plus disponible pour les chefs d'établissement que les MI-SE. L'alignement à 41 heures sans justificatif de formation ou même 35 heures 30 avec une formation est une plaisanterie. Comment, en assurant même 35h30, peut-on préparer un concours ? Comment vivre sans habiter chez ses parents avec un mi-temps, seule condition pour disposer du temps nécessaire pour étudier ?

Pour tous ceux qui ne sont pas ou ne sont plus étudiants, les missions révèlent des besoins qui sont autant de perspectives d'avenir :

- Le collectif SNES-FSU Martinique des AVSI explore la voie d'une formation qui permette aux assistants d'éducation, ou aux assistants pédagogiques de déboucher sur une véritable voie professionnelle et non «de passer du temps» dans un emploi, sans pers-



pectives. En effet, l'expérience professionnelle acquise doit déboucher sur des emplois dans la fonction publique ou dans le secteur privé... à condition que les pratiques acquises soient reconnues ;

- Il faut parallèlement pérenniser ces emplois, voire créer de nouveaux emplois statutaires correspondant aux besoins des écoles et des établissements.

- Il faut mettre en place de véritables formations professionnelles durant la période d'emploi ;

Ces emplois précaires ne sont pas acceptables !

**Le 2 décembre 2008,
votez pour les syndicats de la FSU Martinique SNEP-fsu SNES-fsu SNUEP-fsu
SNUipp -fsu**

**Candidats que nous proposerons pour vous représenter :
Jocelyne Mac Doom, Gladys Rosemond et les membres des collectifs AED, AVSI**

**Votez SNES,
en toute confiance !**

Fidèle à son engagement, le SNES est le seul à manifester une présence permanente pendant toute l'année scolaire. L'approche des élections est souvent l'occasion de découvrir qu'il existe d'autres organisations syndicales, dont on n'entend jamais la voix autrement et qui, pour exister, tentent parfois de débaucher les syndiqués du SNES pour constituer leurs listes.

Le SNES présente aussi l'intérêt d'inclure dans son exécutif la plupart des catégories de personnels (agrégés, certifiés, CPE, documentalistes, assistants d'éducation, MI-SE, assistants pédagogiques, intervenants langues étrangères, non-titulaires, conseillers d'orientation psychologues).

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Elles sont actuellement régies par le décret n° 82-451 du 18 mai 1982 portant règlement d'administration qui prévoit la création d'une CAP pour chaque corps de fonctionnaires et par la circulaire Fonction Publique du 18.11.1982.

Le décret 97-40 du 20 janvier 1997 stipule que les élections des CAPA se font désormais en deux tours :

Au 1^{er} tour ne peuvent faire acte de candidature que les organisations dites représentatives ou capables de prouver leur représentativité selon les critères définis par le code du travail.



Si le nombre de votants est inférieur à 50 % des inscrits, un deuxième tour est aussitôt organisé : les candidatures sont alors libres.

Elles sont **paritaires** : nombre égal de représentants de l'Administration et de représentants élus du personnel.

Il y a un nombre de représentants suppléants égal au nombre de représentants titulaires et **n'importe quel suppléant peut remplacer n'importe quel titulaire de même grade** (la hors classe est assimilée au grade).

Précisons les différents domaines où interviennent les CAP au niveau académique :

1° - Notation administrative : pour être examinée par la CAPA, la proposition de note doit avoir fait l'objet **d'une contestation écrite de l'intéressé(e)** adressée au Recteur.

2° - Propositions d'inscription sur les listes d'aptitude :

Accès au corps des certifiés, CPE, agrégés, directeurs de CIO.

3° - Toute la gestion des personnels prévue au niveau académique :

Promotions d'échelon à l'exception des agrégés
Mouvement intra-académique.

Accès à la hors-classe.

4° - Mesures de carte scolaire :

La CAPA est informée des mesures de carte scolaire et les collègues sont affectés prioritairement au cours du mouvement intra-académique.

5° - depuis 1993, les mesures disciplinaires du 1^{er} et 2^{ème} groupe sont de la compétence du Recteur et donc préalablement soumises à l'avis de la CAPA ;

6° - Les CAPA élisent les deux représentants du personnel aux Comités Départementaux Médicaux qui existent pour chaque corps.

7° - enfin, la composition des CAPA sert de base à la constitution des Groupes de Travail Paritaires Académiques (gestion des non-titulaires entre autres) et des **Groupes et Comités Techniques Paritaires** (implantation des postes).

**Votez pour les listes
présentées par la
F.S.U.**

**VOTEZ et faites voter pour les listes F.S.U.
Le 2 décembre 2008 aux élections professionnelles
(C.A.P.A. et C.A.P.N.)**

LE S.N.E.S. DANS TON ETABLISSEMENT

LGT

Bellevue : Véronique SAUPHANOR (F-de-F)



SAUPHANOR
Véronique

Joseph Gaillard : José SALVON (F-de-F)

Schoelcher : Régis AUBRY (F-de-F)

Acajou I : Maxime DOLOMINGO (Lamentin)

Nord Atlantique : Thierry PIERODE (Ste Marie)

Frantz Fanon : Bernard PONTALIER (Trinité)



AUBRY
Régis

LPO

Bellefontaine : Stéphane COLLIN (Bellefontaine)

Centre Sud : Marie-Claude PIERRE ELIEN (Ducos)

La Jetée : (François)

Acajou 2 : Lisa VICTORIN (Lamentin)

Joseph Pernock : Marie-Félicie VANDESTOC (Lorrain)

Montgérald : Jacqueline PETITOT (Marin)

Joseph Zobel : Franck RENE-CORAIL (Rivière Salée)

COLLEGES

Alexandre Stellio : Danielle GRIT (Anses d'Arlet)

Basse Pointe : Yann SIMONNET (Basse Pointe)

Jules Grévy : Nathalie TOULON (Le Carbet)

Le Diamant : Marie-Agnès LEMOINE (Le Diamant)

Asselin de Beauville : Rodney TOUSSAINT (Ducos)

Roger Castendet : Carnot LUCE (F-de-F)

Cassien Sainte Claire : (F-de-F)

Dillon 1 : Marie-Pierre RENARD (F-de-F)

Dillon 2 : Christelle RETORY (F-de-F)

F.A. Perrinon : Marie-Laure MOUSTIN (F-de-F)

Jacqueline Julius : Béatrice DENARA (F-de-F)

Julia Nicolas : Anousha DUBOIS VOISSET (F-de-F)

Tartenson : Christiane CRESTOR (F-de-F)

Terres Sainville : Serge BACLET (F-de-F)

Jeanne et Emile ADENET : Maire-Dominique POI-
TRAULT (François)

Trianon : Svend WALTER (François)

Euzhan Paley : Martine BLEUNVEN (Gros Morne)

Edouard Glissant : Françoise PARACLET (Lamentin)

Petit Manoir : Olivier SIMASOTCHI (Lamentin)

Place d'Armes 2 : Valérie VERTALE-LORIOT (Lamentin)

Hubert Néro: Christiane COLLAT (Le Lorrain)

La Marie (Marigot)

Gérard Café : Christophe DARDEL (Marin)

Christiane Eda-Pierre : Philippe NIJEAN (Morne Rouge)

Jacques Roumain : Ismaine TRIME (Rivière Pilote)

Georges Elysabeth : Marie-Josée BIRBA
(Rivière Salée)

Constant Le Ray : Chloé ROY (Robert)

Paul Symphor : Max MARCELIN (Robert)

Pontaléry : Stéphanie SUMYK (Robert)



RENARD
Marie-Pierre



Marie-Josée
BIRBA

Edmond Lucien Valard : Pauline DOLOMINGO PRI-
MAVERA (Saint Esprit)

Belle Etoile : Lina LAVANNE (Saint Joseph)

Louis Delgrès : Marie-France COLLIN (Saint Pierre)

Isidore Pelage : Jean-Stéphane BEDIEE (Sainte Anne)

Sainte Luce : (Sainte Luce)

Joseph Lagrosillière : Michel LARRIBE (Sainte Marie)

Emmanuel Saldès : Thérèse BORDAGE (Sainte Marie)

Morne des Esses : Sandra MELGIRE (Sainte Marie)

Vincent Placoloy : Marie-Line BRITHMER (Schoelcher)

Terreville : Isabelle BESNIER (Schoelcher)

Beauséjour : Morgane COADIC (Trinité)

Anse Mitan : Chantal DUPONT (Trois Ilets)

Le Vauclin : Sandrine POMMIER-BEDIEE (Vauclin)

C.I.O.

Fort de France : Karine MARTIAL

Lamentin : Jeanne PLANTIN

Marin : Mme DELANNAY

Trinité : Marie-Line LOE MIE DESTIN

I.U.F.M.

Svend WALTER



WALTER
Svend



CONSIGNES POUR LE 2 DECEMBRE 2008



Le scrutin est ouvert de 9 h à 17 h dans les établissements, sans interruption.

Si vous êtes absent(e) ce jour là ou si vous craignez d'oublier, si vous êtes en congé maternité ou si vous êtes en congé de maladie, vous pouvez voter par correspondance :

Demander le matériel à l'avance ;

Le poster obligatoirement (et non le rapporter), le cachet de la poste faisant foi : un vote sans cachet de la poste sera nul ;

Le poster au plus tard le 30 novembre ;

L'adresser à la section qui vous a remis le matériel de vote, c'est-à-dire, là où vous êtes inscrit.

NOTA : Votent obligatoirement par correspondance adressée au Rectorat, les personnels affectés dans le supérieur, les établissements privés sous contrat, les IUFM, les professeurs de chaires supérieures, les CFC, les personnels en CLM, CLD, congés divers (formation, mobilité, parental) les personnels rattachés au rectorat ou aux IA, les personnels du second degré stagiaires dans les corps des personnels de direction, des IPR ou des IEN.

Le Rectorat adresse directement à ces collègues le matériel de vote et les modalités à suivre. Les votes CAPA et CAPN doivent **obligatoirement être transmis par la Poste** et être parvenus **avant le 2 décembre à 17 h**

Il y a 2 votes à émettre sauf pour les corps des PEGC (qui n'a qu'une CAPA) et des Non-titulaires (enseignants et surveillance – CCP Académique).

Un pour la CAPN de votre catégorie : matériel blanc,

Un pour la CAPA de votre catégorie : matériel de couleur bleue.

Le passage à l'isoloir est obligatoire.

Il faut voter chaque fois pour **une liste entière** (pour les 2 classes s'il y en a 2) :

Sans radier de nom,

Sans en ajouter,

Sans modifier l'ordre de présentation,

Sans mettre de signe, rature, inscription ou insulte... sous peine de nullité du vote.

Ne pas confondre bulletin de vote et profession de foi (sous peine d'annulation)

Pour chaque vote :

Placer le bulletin de vote dans l'enveloppe n° 1 vierge **et qui doit le rester,**

Placer l'enveloppe n° 1 non cachetée dans l'enveloppe n° 2 pré-imprimée, qu'il faut compléter, **signer et cacheter obligatoirement** sous peine de nullité.

Il faut émarger en double exemplaire la liste électorale après chaque vote.

Ne pas se tromper de matériel : respecter les couleurs. (Par correspondance, le tout est placé dans l'enveloppe n° 3 qu'il faut cacheter et poster. Porter la mention « ELECTIONS – NE PAS OUVRIR » et l'adresser au chef d'établissement.

ATTENTION :

1 – **Le dépouillement ne se fait pas dans les établissements**, mais au rectorat le 5 décembre : les votes sont transmis avec le 1^{er} exemplaire des listes d'émargement au Rectorat.

2 – A la clôture du scrutin, les votes par correspondance reçus à la section de vote sont également recensés.

En aucun cas l'enveloppe n° 2 ne doit être ouverte.

3 – Un procès-verbal en double exemplaire est établi pour chaque CAP et doit porter les signatures (identiques) des représentants des listes.

LES TZR et les ELECTIONS PROFESSIONNELLES

2^{ème} version

« Si vous ne figurez pas sur la liste électorale de l'établissement dans lequel vous exercez, c'est que vous êtes sur celle de votre établissement de rattachement. Il vous faut donc soit aller voter dans cet établissement le 2 décembre, soit aller récupérer le matériel de vote dès maintenant et voter par correspondance.

N'attendez pas le 2 décembre !

*De plus si vous n'avez pas cours ce jour là, dans votre établissement de rattachement, vous pouvez être déchargé de cours pour pouvoir aller voter (BO n°26 du 17/07/08 : « Il conviendra de donner toutes facilités, **y compris en les déchargeant de cours**, aux titulaires sur zones de remplacement (...) ». Ce fut une demande forte du SNES qui a été accordée par le ministère.*

**VOTEZ UNITAIRE ET UTILE,
VOTEZ S.N.E.S.**